

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Jeudi 12 décembre 2019 à 14h30 à BANON

M. le Président ouvre la séance et Mme ALMERAS est désignée secrétaire de séance.

M. LAUDUN prend la parole et précise que la commune de Simiane la Rotonde ne souhaite pas sortir du SIRCC et veut que ce procès-verbal soit rattaché à la délibération du 25/07/2019.

Le Président informe les élus que suite aux intempéries, les communes qui ont eu des dégâts importants doivent recenser les travaux de voirie et les communiquer à la communauté afin de pouvoir solliciter le fonds de solidarité et une aide de la région qui pourrait être de 25%.

1 – MARCHES PUBLICS

A. Aménagement de la déchèterie de BANON

Le Président donne lecture des offres de prix pour chaque lot et le résultat de l'analyse des offres.

L'assemblée autorise à la majorité avec 1 voix contre et 28 voix pour le président à signer le marché avec les entreprises les mieux disantes.

B. Voirie – Marché à bons de commande

Le Président donne lecture des offres de prix par lot et le résultat de l'analyse des offres.

L'assemblée autorise à la majorité avec 1 voix contre et 28 voix pour le président à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante.

2 – CRECHE DE REVEST DU BION

L'assemblée autorise à la majorité avec 1 abstention et 28 voix pour la signature de la convention et le versement de la subvention à la crèche de Revest du Bion.

3 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

- L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 1 voix contre et 28 pour, à solliciter les financements auprès de l'Europe au titre du FEDER pour la mise en place de dispositifs de contrôle de remplissage des colonnes de déchets.
- L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 1 voix contre et 28 voix pour, à solliciter les financements auprès de l'Europe au titre du FEADER pour la construction de la crèche à St Michel l'Observatoire.
- Des financements seront également sollicités auprès du département pour la crèche. L'assemblée autorise à la majorité avec 1 voix contre et 28 voix pour cette demande de financements.

4 – CHARTE FORESTIERE

L'assemblée décide à la majorité avec une voix contre, une abstention et 27 voix cette adhésion à la charte forestière pour les communes du pays de banon.

5 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET COMMERCE A VILLEMUS – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le président rappelle l'historique de ce projet qui date de 2006. Le montant du projet a évolué et le maître d'œuvre souhaite que ces honoraires s'adaptent au nouveau montant des travaux.

L'objectif du projet est de créer un commerce de proximité et un lieu de vie dans le village qui en est dépourvu.

L'assemblée autorise le Président à signer l'avenant à intervenir à la majorité avec 2 voix contre, 2 abstentions et 25 voix pour.

6 – BANQUE DES TERRITOIRES – Prêt pour les logements du presbytère à Villemus

L'assemblée autorise à la majorité avec une voix contre et 28 voix pour le président à contracter ce prêt.

7 – CLSH DE BANON

L'assemblée décide à la majorité avec 4 abstentions et 25 voix pour de retenir l'association des Francas pour la gestion du CLSH de Banon pour 2020 et 2021.

8 – OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE FORCALQUIER

L'assemblée autorise le président, à la majorité avec 1 voix contre, 4 abstentions et 24 voix pour, à signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme et à verser la subvention pour l'année 2020.

9 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Un diagnostic de notre territoire et une réflexion autour de thèmes comme la petite enfance, la mobilité, le logement, la précarité ou encore les personnes âgées a été menée par la CAF avec les élus et les associations. Cette convention acte cette réflexion et la CAF apportera son aide si les communes souhaitent mettre en œuvre des actions dans ces domaines. Il s'agit d'un cadre général d'intervention.

L'assemblée autorise à la majorité avec une abstention et 28 voix pour la signature de cette convention.

10 – CNAF – Nouveau barème de prestation de service unique

L'assemblée adopte à la majorité avec 4 voix contre, 3 abstentions et 22 voix pour ce nouveau barème.

11 – BÂTIMENT « LA FILATURE » A MANE

L'assemblée décide à la majorité avec une voix contre et 28 voix pour de renouveler le bail pour une durée de 6 ans au terme de celui en 2021.

12 – ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE

L'assemblée décide à la majorité avec une voix contre et 28 voix pour l'acquisition d'un tractopelle pour la déchèterie de Pitaugier à MANE.

Séance close à 16h10.

Mane, le 16 décembre 2019



Président de la Communauté de
Haute-Provence Pays de Banon,

J. Depieds

Jacques DEPIEDS